

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

EST ABSENT :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
-----------------------	------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (19 h)**

19-12-325 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2020
 - 2.1. Avis de motion
 - 2.2. Présentation du projet de règlement
3. Règlement 8.1 modifiant le règlement no 8 concernant la constitution du Fonds de roulement
 - 3.1. Avis de motion
 - 3.2. Présentation du projet de règlement
4. Intégration de la Ville de Neuville à l'intérieur du territoire desservi par le comité Zip Les Deux Rives
5. Embauche au poste de coordonnateur des loisirs et des communications
6. Embauche de l'équipe de surveillants de la patinoire pour la saison hiver 2019-2020
7. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

2.1 **AVIS DE MOTION**

19-12-326 Madame Denise Thibault, conseillère au siège numéro 4, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement visant à adopter un règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2020 fait l'objet d'une présentation par monsieur Bernard Gaudreau, maire.

3. **RÈGLEMENT 8.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT**

3.1 **AVIS DE MOTION**

19-12-327 Monsieur Dominic Garneau, conseiller au siège numéro 5, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement modifiant le règlement numéro 8 concernant la constitution du Fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement modifiant le règlement 8 concernant la constitution du Fonds de roulement fait l'objet d'une présentation par monsieur Bernard Gaudreau, maire.

4. **INTÉGRATION DE LA VILLE DE NEUVILLE À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE DESSERVI PAR LE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES**

19-12-328 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 062-03-2019, a initié une démarche visant l'intégration de son territoire à l'intérieur de celui desservi par le comité ZIP Les Deux Rives ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'appuie sur différentes considérations concernant notamment l'avantage d'harmoniser les territoires d'intervention des Comités ZIP avec celui de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF) ;

CONSIDÉRANT QUE cette intégration permettra d'assurer une meilleure cohérence dans les interventions et les processus de concertation ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre des actions qui découleront du plan de gestion intégré régional (PGIR) en cours d'élaboration par la TCREF ;

CONSIDÉRANT QUE différents projets d'intervention liés à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent sont en cours d'élaboration dans les municipalités riveraines au fleuve et que le Comité ZIP Les Deux Rives pourrait s'avérer un partenaire important à considérer dans la mise en œuvre de ces projets ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la ville de Neuville est actuellement compris à l'intérieur du territoire desservi par le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches et qu'il semble y avoir beaucoup plus d'affinités avec la réalité territoriale du Comité ZIP Les Deux Rives ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la ville de Neuville signifie son intérêt à être intégré au territoire desservi par le Comité ZIP Les Deux Rives et appuie la démarche initiée par la MRC de Portneuf à cet égard ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf, à Stratégies Saint-Laurent ainsi qu'aux comités ZIP Les Deux Rives et ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**

19-12-329 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a créé un poste de coordonnateur des loisirs et des communications ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur des loisirs et des communications ;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysées par un comité de sélection et que celui-ci a rencontré les candidats retenus en entrevue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite au processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Roxane Duby au poste de coordonnatrice des loisirs et des communications.

QUE madame Roxane Duby entrera en fonction le 6 janvier 2020, et que cette embauche soit soumise à une période de probation d'un an.

QUE le salaire soit établi selon les conditions d'emploi prévues à la politique salariale des employés-cadres de la ville de Neuville.

QUE le conseil souhaite la bienvenue, et bon succès à madame Roxane Duby dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVER 2019-2020**

19-12-330 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'actualiser la liste des employés en surveillance de la patinoire et de l'aire de glisse pour l'hiver 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications désire combler ses besoins de personnel en surveillance ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme mesdames Amélie Martin, Jeanne Drouin et Marlyse Hummel et messieurs Olivier Garneau, Laurent Morasse et Michel Hébert au poste de surveillant de la patinoire et de l'aire de glisse pour l'hiver 2019-2020.

QUE leur salaire soit établi selon les conditions d'emploi prévues à la politique salariale des employés-cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 09.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière